

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS535

présenté par
M. Gernigon, rapporteur

ARTICLE 19

À la deuxième phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« du présent article »

les mots :

« de la sédation profonde et continue ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.